

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2015 A 15 H 00
SOUS LA PRESIDENCE DE M. JEAN-MICHEL MONE MAIRE DE CUZION**

PRESENTS : M Gilles VIGNEAU, M Jean-Michel BARNABE, Adjoint
MM Bernard GUILBAUD, André GUILBAUD, Robert LAGAUTRIERE, Guy BERNARD, Gérard PROT,
Valérie WOODS

ABSENTS EXCUSES : MM Aurélie MELLET, Olivier ROLINAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Valérie WOODS

Mme Aurélie MELLET et M Olivier ROLINAT avaient donné respectivement pouvoir à Mme Valérie WOODS et M Bernard GUILBAUD

Le Maire a procédé à la lecture du procès-verbal du 25 septembre 2015, aucune observation n'a été faite, il a été adopté à l'unanimité.

Projet du schéma départemental de coopération intercommunale :

Le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de la Loi du 07 août 2015, dite Loi NOTRe, qui préconise l'élaboration d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale. Il informe que Monsieur le Préfet a réuni la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) pour lui présenter le projet de schéma de coopération intercommunale pour le département de l'Indre.

Ce schéma contient des dispositions qui concernent la Communauté de Communes du Pays d'Eguzon Val de Creuse dont notre commune est membre.

Monsieur le Maire précise que si la Communauté de Communes du Pays d'Argenton- sur- Creuse est considérée par la loi NOTRe comme ayant une taille suffisante pour administrer les équipements et services publics locaux dans les domaines de compétences qui relèvent actuellement du bloc communal (communes et EPCI) en revanche, la CDC du Pays d'Eguzon Val de Creuse se trouve en deçà du seuil des 5 000 habitants prévu par la Loi.

De ce fait, la fusion des EPCI du Pays d'Argenton et du Pays d'Eguzon a été proposée par l'Etat dans le cadre du futur schéma.

L'examen de cette fusion a conduit au constat suivant :

- En matière de compétences : les deux CDC comportent des différences adaptées à la configuration de leurs territoires respectifs.
- L'augmentation du périmètre de la nouvelle CDC engendrera des frais de gestion supplémentaires sans apporter de valeur ajoutée aux administrés
- L'endettement : la fusion des deux EPCI paraît totalement injuste pour la CDC du Pays d'Eguzon dont les comptes sont excédentaires alors que la CDC du Pays d'Argenton présente d'importants déficits.
- La fiscalité : il est évident que les taux des deux EPCI devront être alignés. Deux solutions pour cela :

La CDC d'Argenton baisse ses taux au niveau de ceux d'Eguzon, il y aura une perte de produits d'environ 50 000 €.

La CDC d'Eguzon remonte ses taux au niveau de ceux d'Argenton, il y aura alors un gain d'environ 19 000 €. Il en ressort que la population de la CDC d'Eguzon subirait une hausse des taxes, sans compensation au niveau des services rendus.

- La représentativité : le projet prévoit un nouvel EPCI géré par un Conseil Communautaire de 42 membres (hors suppléants). Ces sièges sont au nombre de 32 prévus pour l'actuelle CDC d'Argenton et de 10 pour l'actuelle CDC d'Eguzon. Cette dernière perd des représentants (-12) alors que la CDC d'Argenton en gagne (+4). Le nombre de vice-présidents prévus est en augmentation et entraînera une hausse de la dépense publique.
- La mutualisation du personnel : « l'ensemble des personnels des EPCI fusionnés est réputé relever de l'établissement public issu de la fusion dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes ». Y a-t-il un déséquilibre de personnels entre les deux CDC ? Y aura-t-il économie ou aggravation de la dépense publique ?

Pour toutes ces raisons, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, refuse la fusion entre la CDC du Pays d'Argenton et la CDC du Pays d'Eguzon Val de Creuse et met en place un groupe de travail chargé d'étudier les diverses possibilités qui s'offrent à la commune :

- Rallier la CDC du Pays d'Argenton dans des conditions autres que celles définies aujourd'hui
- Solliciter la venue éventuelle d'autres communes pour atteindre le seuil des 5 000 habitants
- Demander un rattachement à une autre communauté de communes : CDC de la Marche Berrichonne, avec laquelle nous possédons de nombreux points communs et atouts pour l'avenir.

Tarifs communaux 2016 :

Le Conseil Municipal a décidé de pratiquer une augmentation d'environ 1,5 % pour 2016 sur tous les tarifs communaux.

Personnel communal :

Pour 2016, l'actualisation du régime indemnitaire des employés sera basée en fonction de l'indice du coût de la consommation.

Il a été décidé d'attribuer à l'agent technique territorial principal encadrant les agents emplois d'avenir, une indemnité d'exercice de missions des préfectures.

Admission en non-valeur des produits locaux :

Le Maire informe l'assemblée que le comptable n'a pu recouvrer certains titres, en conséquence il demande l'annulation en non-valeur de ces titres dont le montant s'élève à 1 € pour le service assainissement et 0,50 € pour le budget principal. Le Conseil Municipal accepte les demandes d'admission en non valeur.

Régie de recettes :

Le Maire rappelle qu'afin d'encaisser les produits de location des diverses salles et de la ramée, une régie de recettes a été créée. Pour des raisons pratiques, il serait souhaitable de modifier, le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver et de le fixer à 500 €, ainsi que la périodicité qui serait fixée au minimum à une fois par semestre. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte ces modifications.

Recensement de la population :

Le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. Madame Elisabeth Lagonotte sera nommée agent recenseur pour effectuer cette mission.

Site internet CUZION :

Un cahier des charges a été transmis à deux entreprises chargées d'établir un devis des prestations demandées. Après étude des devis adressés par la SOCIETE SLONDE EDITIONS et GRAPH'IS, le conseil municipal décide d'attribuer la mise en place à la Société SLONDE EDITIONS pour un montant de 3 150 € HT comprenant la création du site vitrine ainsi que le forfait administration et mis à jour du site.

Contrat- groupe d'assurances du personnel :

La commune de Cuzion adhère au contrat-groupe d'assurances du personnel garantissant les risques encourus à l'égard du personnel statutaire en cas de décès, invalidité, d'incapacité pour maladie, maternité et d'accidents imputables ou non au service. Ce contrat, souscrit par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre, cessera ses effets le 31 décembre 2016. Le Centre de Gestion va lancer une nouvelle mise en concurrence et propose à nouveau un tel contrat en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal charge le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat-groupe d'assurances pour le personnel et dit qu'il se prononcera définitivement sur l'adhésion du contrat, en fonction des conditions proposées par le titulaire du marché.

Extension de l'éclairage public route des Couvieilles :

L'entreprise SEGEC a été retenue pour effectuer les travaux d'extension d'éclairage public, la pose d'un réverbère route des Couvieilles.

Projet de chaufferie bois :

Le Maire avait demandé à l'ADAR une pré-étude concernant un projet de chaufferie bois susceptible d'alimenter en chauffage certaines infrastructures communales. Le conseil municipal après avoir pris connaissance de ce dossier, décide de demander une étude détaillée du projet au Syndicat Val de Creuse Val d'Anglin.

Travaux visant à améliorer le rendement thermique de la salle des fêtes :

Le Maire informe qu'une étude a été menée par le bureau d'études ENERYIA visant à améliorer le rendement thermique de la salle des fêtes. Compte-tenu du nombre de jours d'utilisation et de l'importante dépense que représenteraient des travaux d'isolation maximale, le conseil municipal retient le principe de travaux à minima visant à changer les huisseries et à équiper la salle d'un chauffage à partir de pompes à chaleur AIR-AIR.

Club sportif Eguzonnais – section randonnée :

Suite à la demande du responsable des randonnées de la châtaigne pour les années à venir, relative au transfert du ravitaillement du belvédère du barrage à Bonnu à proximité de la maison de la sorcellerie, le conseil municipal donne un avis favorable.

Jean-Michel MONE
Maire de CUZION